

Décision n° 2026-19 du 12 mars 2026
donnant délégation de signature du directeur de la direction territoriale Ouest du Cerema

Le directeur de la direction territoriale Ouest,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2021-62 du 7 juillet 2021 donnant délégation de pouvoir en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités ;

Vu la décision n° 2021-63 du 8 juillet 2021 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2025-74 du 5 novembre 2025 portant organisation du Cerema ;

décide

Chapitre I : Délégations du directeur de la direction territoriale Ouest, ordonnateur secondaire

Article 1

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses ;
- certifier le service fait.

Article 2

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes.

Article 3

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 3 pour donner les ordres de liquidation relatifs aux :

- relevés d'opérations pour les cartes achats ;
- relevés d'opérations pour les cartes affaires ;
- certificats administratifs de remboursement aux agents de menues dépenses.

Article 4

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4 pour signer les ordres de mission permanents et les ordres de mission ponctuels relatifs à des missions outre-mer et à l'étranger dans des zones classées en vigilance normale ou en vigilance renforcée au sens des préconisations du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Article 5

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des missions hors du territoire France métropolitaine.

Chapitre II : Délégations du directeur de la direction territoriale Ouest en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités

Article 6

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 4 pour signer les autorisations de conduire les véhicules de service.

Chapitre III : Dispositions finales

Article 7

La présente décision abroge la décision n° 2025-81 du 28 novembre 2025.

Article 8

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Nantes, le 12 mars 2026

Le directeur

Samuel Meunier

Annexe 1

- Monsieur Vincent Videau, directeur de la direction de l'administration et des finances ;
- Monsieur Yann Cordet, directeur adjoint de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Laurence Dumontier, directrice déléguée au pilotage budgétaire ;
- Madame Agnès Bailly, adjointe au responsable de la mission subventions programmes ;
- Madame Malick Homand, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Fabien Dubertrand, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Madame Houda Boughribi, gestionnaire au centre financier mutualisé de Bron, référente interne opérationnelle sur les opérations de dépenses, notamment en matière de marchés publics et d'opérations complexes (uniquement pour les actes prévus aux puces 1, 3 et 4 de l'article 1).

Annexe 2

- Monsieur Denis Musard, directeur adjoint ;
- Madame Nolwenn Pellen-Boudet, secrétaire générale.

Pour les demandes d'achat de l'ensemble de la direction

- Madame Olivia Bonnin, responsable du pilotage budgétaire, chef du bureau budget moyens généraux et patrimoine.

Pour les demandes d'émissions de titres de recettes

- Monsieur Pierre Le Bourhis, directeur du département mobilités et infrastructures ;
- Monsieur Thibaut Pannetier, directeur adjoint du département mobilités et infrastructures ;
- Madame Aurélie Vincke, directrice du département transitions territoriales ;
- Madame Héloïse Choquel, directrice adjointe du département transitions territoriales ;
- Monsieur Patrick Inglés, directeur de l'agence d'Angers ;
- Monsieur Jean-Luc Malgat, directeur adjoint de l'agence d'Angers ;
- Monsieur Régis Soenen, directeur de l'agence de Saint-Brieuc.

Annexe 3

- Monsieur Denis Musard, directeur adjoint ;
- Madame Nolwenn Pellen-Boudet, secrétaire générale.

Annexe 4

- Monsieur Denis Musard, directeur adjoint ;
- Madame Nolwenn Pellen-Boudet, secrétaire générale.

Annexe 5

Au sein du département mobilités et infrastructures

Monsieur Pierre Le Bourhis et Monsieur Thibaut Pannetier ;

- Pour le groupe mobilités, Monsieur Damien Courbe ;
- Pour le groupe sécurité et optimisation des déplacements, Madame Marie-Amélie Horvath ;
- Pour le groupe ouvrages d'art, Monsieur Benoît Poulin ;
- Pour le groupe de recherche MATRiS Nantes, Monsieur Romuald Lacoste.

Au sein du département transitions territoriales

Madame Aurélie Vincke et Madame Héloïse Choquel ;

- Pour le groupe projets de territoire et aménagement, Monsieur Loïc Guilbot ;
- Pour le groupe énergie, territoires et bâtiment, Madame Odile Lefrère ;
- Pour le groupe ingénierie écologique, Madame Héloïse Choquel (par intérim) ;
- Pour le groupe de recherche BPE Nantes, Madame Marjorie Musy.

Au sein de l'agence d'Angers

Monsieur Patrick Inglés et Monsieur Jean-Luc Malgat ;

- Pour le bureau centres vérificateurs et expertise métrologique, Monsieur Jean-Luc Malgat (par intérim) ;
- Pour le groupe géotechnique, enrochements et matériaux, Monsieur Sébastien Hervé et Monsieur Benjamin Landry ;
- Pour le groupe infrastructures durables, Monsieur Hugues Odéon et Monsieur Julien Bonal ;
- Pour le groupe ouvrages d'art, Monsieur Hervé Davias ;
- Pour le groupe de recherche éclairage et lumière, Monsieur Florian Greffier et Monsieur Vincent Boucher.

Au sein de l'agence de Saint-Brieuc

Monsieur Régis Soenen ;

- Pour le groupe risques naturels et littoraux, Monsieur Raphaël Bénot et Monsieur Alexis Bernard ;
- Pour le groupe route durable et innovation, Monsieur Lionel Odie et Monsieur Laurent Blouet ;
- Pour le groupe ouvrages d'art et maritimes, Monsieur Benoît Thauvin et Monsieur Michel Menguy ;
- Pour le groupe de recherche en psychologie appliquée, Madame Stéphanie Bordel.

Au sein de la mission stratégies intégrées

Monsieur Denis Musard.

Au sein du secrétariat général

Madame Nolwenn Pellen-Boudet ;

- Pour le bureau ressources humaines, Madame Sophie Roué ;
- Pour le bureau budget, moyens généraux et patrimoine, Madame Olivia Bonnin ;
- Pour le bureau affaires transverses et gestion commerciale, Madame Fanny Crépel.